

SSR ADDICTOLOGIE

Quand le sanitaire rencontre le médico-social ou vice versa!

JOURNEE ANITéA 9/10/09

PARROT Laurence (DR BRETAGNE)



LE SECTEUR SANITAIRE

C'est quoi?

Tout ce qui relève des hospitalisations (activité médicale, paramédicale obligatoire)

C'est qui?

CHU, CH, HL, SSR, psychiatrie (HJ, CATTP, CHS)

Plus précisément: MCO, soins palliatifs...

Financement?

dotation globale \longrightarrow ARH (sauf MCO)

En 2012 = T2A pour les SSR

En 2014? = T2A pour la psychiatrie



LE SECTEUR SANITAIRE

Comment?

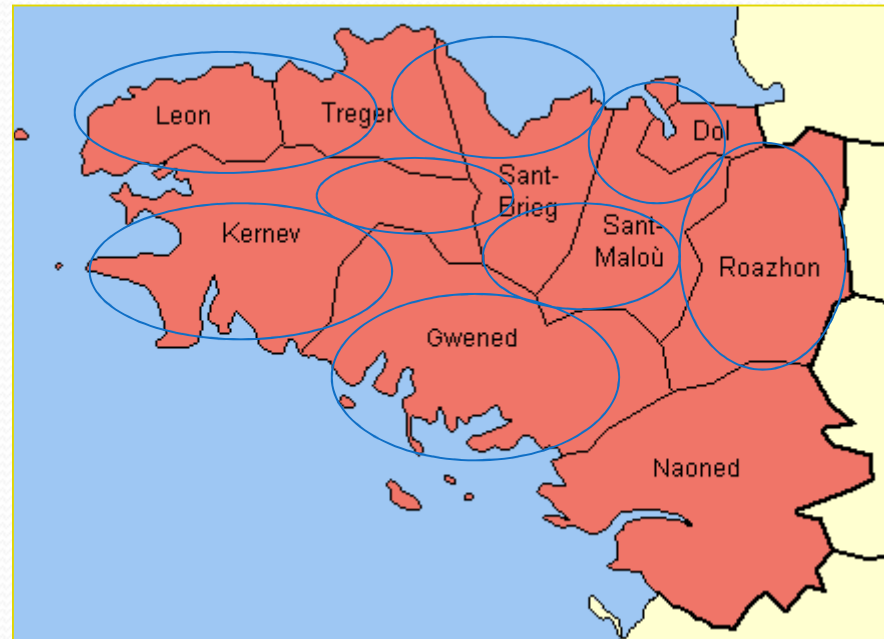
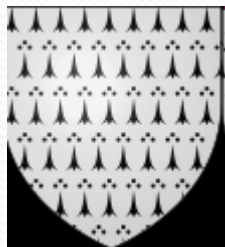
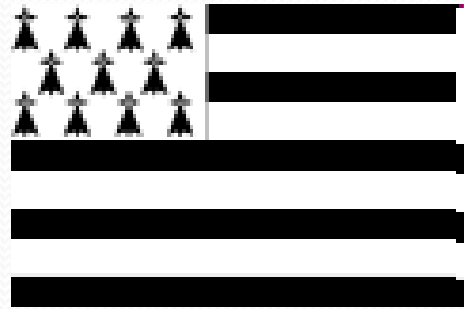
Par territoires (secteurs) repartis dans une région

Ex: Rennes = secteur sanitaire du territoire n°5 de Bretagne qui englobe: Rennes, Redon, Fougères

En Bretagne il existe 8 territoires de santé.

Pourquoi par territoire?

Afin de définir au mieux les besoins de proximité



LE SECTEUR SANITAIRE

Les SROS (Schémas d'Organisation de la Santé)

Un SROS par région qui définit les besoins des territoires en fonction des priorités observées par les professionnels, c'est la « feuille de route »

Les PMT (Projets Médicaux de Territoire)

Ils ont vocation à revoir la cohérence du SROS et des moyens octroyés, « la revue des PMT » permet de réajuster le SROS



LE SECTEUR SANITAIRE

La Conférence Sanitaire (Conférence de territoire)

C'est un lieu d'échange entre les autorités de contrôle et de financement avec les professionnels de tous secteurs (MCO, Pers Agées, Psy..), elle valide la « revue » du PMT et ouvre de nouvelles perspectives, elle réajuste le SROS et donne les orientations des futurs SROS.

C'est l'étude des besoins sur un territoire et l'ajustement de l'offre de soin.



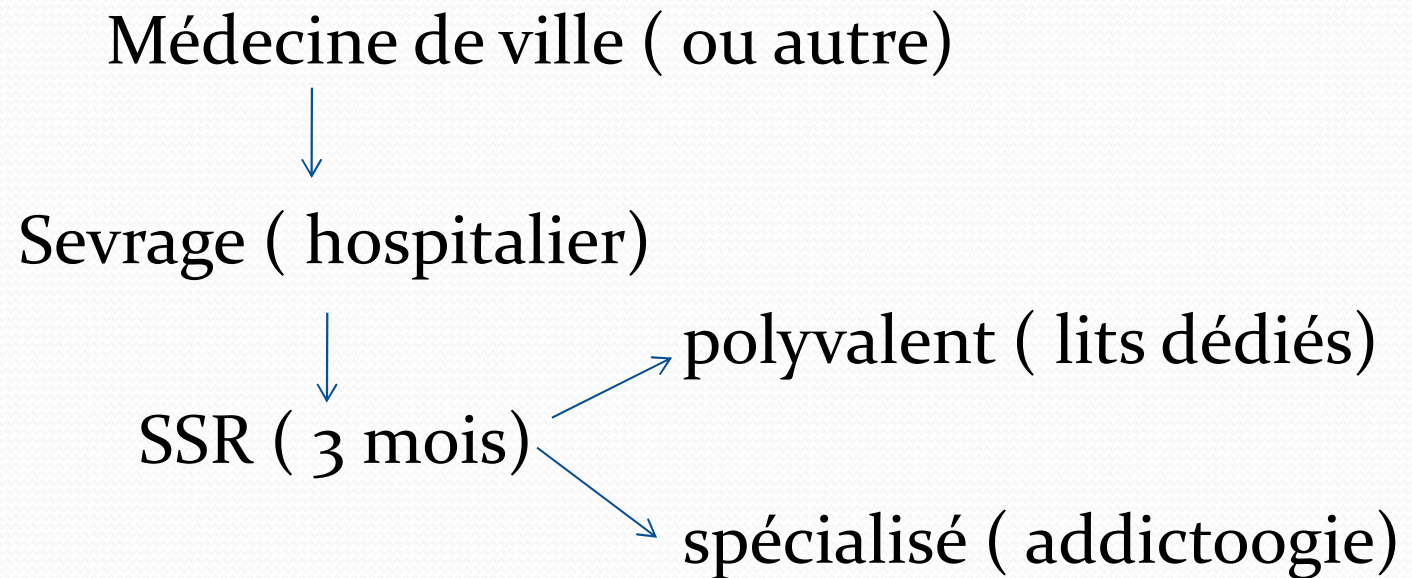
LES SSR ADDICTOLOGIE

Réglementaire:

- Décret du 26 septembre 2007 sur les SSR
- Décret du 17 avril 2008 sur la réforme des SSR
- Circulaire du 3 octobre 2008 sur la mise en place des SSR (fiches techniques, fiche H: SSR addictologie)

LES SSR ADDICTOLOGIE

Leur place dans l'addictologie (sanitaire)





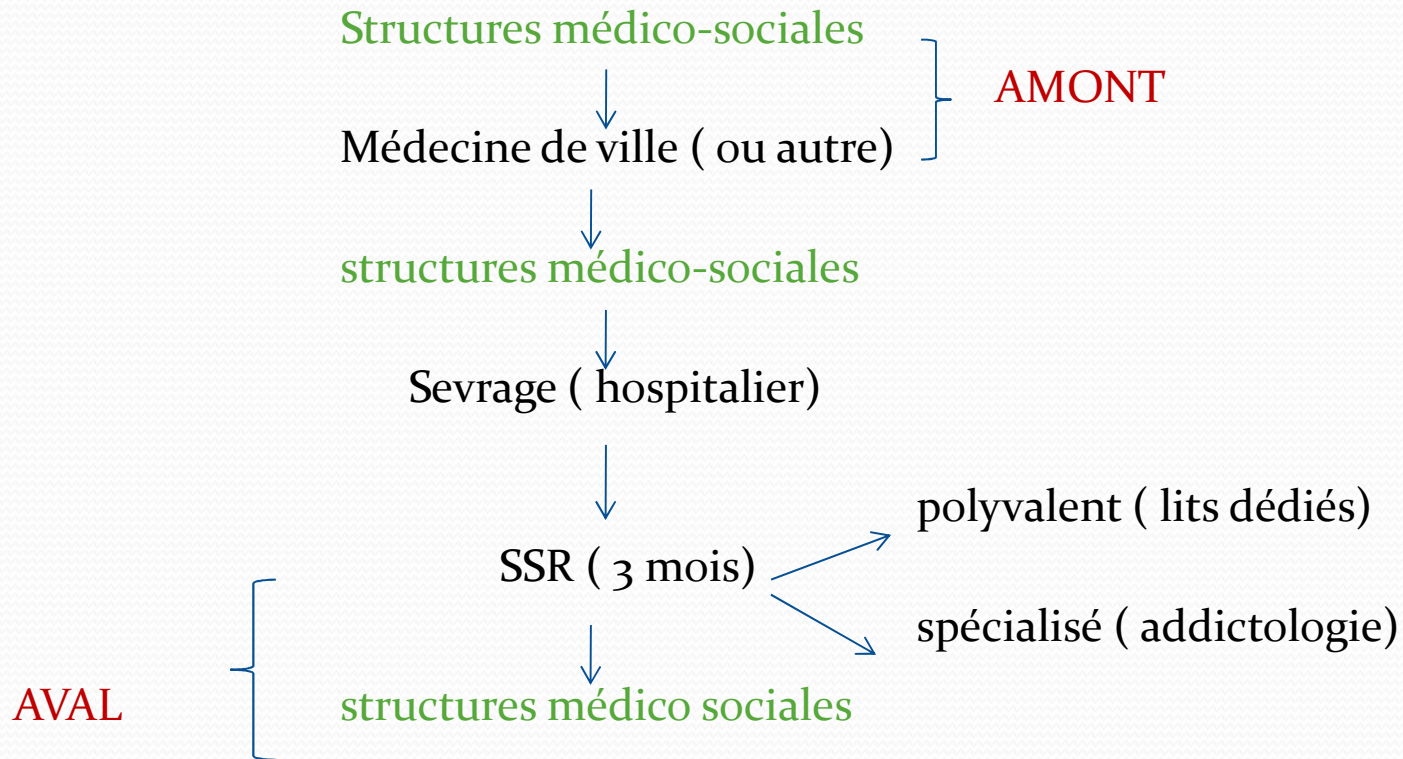
LES SSR ADDICTOLOGIE

Les complémentarités avec le médico-social

Les structures au financement médico-social de type CSAPA interviennent en amont et en aval de l'accompagnement des usagers

Médico-Social/Sanitaire

Pas de lutte des places!





Une articulation nécessaire

POUR:

- Une meilleure visibilité du parcours de l'utilisateur
- Une complémentarité des savoirs et des savoirs faire
- une meilleure articulation des besoins et de l'offre

Une articulation obligatoire

- Loi HPST
- Les ARS: au 1/07/10

En Bretagne (sous réserve du schéma médico-social d'addictologie en Bretagne):

16 CSAPA ambulatoire = médico-social?

Hébergement en addictologie sera de l'hospitalisation = sanitaire?

Merci pour votre attention

